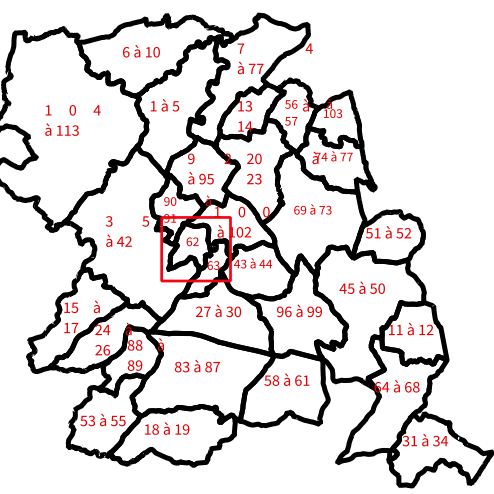


Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes du Thouarsais

3.2

Règlement
Document graphique
PLUi approuvé le 04/02/2020

Echelle : 1:5000



Commune de Saint-Jacques-Thouars

Par délégation le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat

Emmanuel CHARRÉ



Maison de l'urbanisme
Communauté de Communes du Thouarsais



Source : DGFIP - Cadastre 2024
Février 2026

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- EL7 : Servitude d'alignement des voies publiques
- I4 : Transport et distribution d'énergie électrique
- A4 : Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
- PT3 : servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- AC1 : Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC3 : Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
- AS1 : Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine
- PM1 : Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vallée du Thouet
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- T4 : Servitude aéronautique de balisage
- T5 : Servitude aéronautique de décollage
- I6 : Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières
- I3 : Ouvrages de distribution de gaz naturel
- Monuments Historiques
- PM2 : Servitude relative aux sites polaires

PLUi	Date d'approbation
Approbation	04/02/2020
Modification simplifiée n°1	08/02/2022
Modification n°1	31/01/2023
Révision allégée n°1	07/03/2023
Révision allégée n°2	04/04/2023
Révision allégée n°3	09/07/2024
Mise à jour n°1	09/01/2025
Modification simplifiée n°2	14/01/2025
Modification simplifiée n°3	04/02/2025
Mise à jour n°2	